



BRADERIE DES ISSAMBRES DU 18 MAI 2023

DEMANDE DE PARTICIPATION

Je soussigné(e) :

Nom-Prénom :

Raison sociale :

Activité :

Adresse : N° et voie :

Code Postal

Commune/Ville :

Contacts :

Téléphone(s) :

E-mail :

Sollicite mon inscription pour participer à la Braderie des Issambres qui se déroulera Place San Peïre et Promenade Adrien Beaumont Commune de Roquebrune sur Argens le jeudi 18 mai 2023.

Descriptif générique des articles et produits présentés sur le stand (seuls seront autorisés les articles et produits listés ici par catégories et types, ne pas détailler chaque article ou produit.

Pièces à joindre à la demande d'inscription :

- ✓ **Extrait d'immatriculation** au répertoire des métiers (D1P) **OU** extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) **OU** Certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements (SIRENE)
- ✓ **Copie de la déclaration et identification aux services vétérinaires** concernant les établissements préparant, traitant, manipulant ou entreposant les denrées animales ou d'origine animale.
- ✓ **Attestation d'assurance** spécifiant la garantie pour participer aux marchés et la période de validité.
- ✓ **Un chèque de caution** d'un montant de 50 euros libellé à l'ordre du Trésor public, qui ne sera pas encaissé et sera restitué à l'issue de la manifestation sauf absence.

Toute inscription est définitive : le défaut de présence à la manifestation ne pourra donner lieu à remboursement sauf cas de force majeure attesté, et soumis à l'appréciation de l'autorité municipale.

Tarif du mètre linéaire : 5 € - Emplacement minimum = 2 mètres, maximum = 8 mètres.

Métrage demandé :

Les exposants autorisés à déballer devront présenter au placier la confirmation d'attribution d'emplacement qui leur aura été communiquée avant la manifestation.

Seul la placière-régisseur est habilitée à placer les exposants et encaisser la taxe d'occupation du domaine public. Les exposants qui se placeraient de leur propre initiative pourront être déplacés. Les stands doivent respecter l'emplacement attribué par la placière-régisseur. Ils ne doivent pas gêner le cheminement piéton ni l'accès aux portes et fenêtres des locaux riverains.

Aucun sac poubelle ne pourra être distribué dans l'enceinte de la Foire, les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre et d'évacuer les déchets éventuellement générés par leur activité.

Cette demande est à déposer ou renvoyer avant le 30 avril 2023 à l'adresse :

Par voie postale :

Mairie de Roquebrune-sur-Argens
Service des marchés non sédentaires
Rue Grande André Cabasse
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Par voie électronique : alimame@mairie-roquebrune-argens.fr

Informations : 06 30 19 29 41

Fait à :

Le :

Je soussigné avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y confirmer.

Signature obligatoire :

Cachet de l'établissement (s'il en possède un):

Les informations recueillies sur ce formulaire sont récoltées et utilisées par la ville de Roquebrune-sur-Argens uniquement pour l'inscription aux Foires commerciales et aux marchés non sédentaires. Elles sont conservées selon les durées en vigueur conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données qui vous concerne et les faire rectifier ou supprimer en contactant : alimame@mairie-roquebrune-argens.fr.